

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE BERNEX**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026\_30/06/5**

**Séance du 30 Juin 2026**

L'an deux mille vingt-six le trente juin à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 26 Juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Emilien Abgrall, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Pascal Dumerger, Marina Vaillaut, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot, Gilles Colliard, Stéphane Vesin, Edouard Betemps.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Sylvie Trincaz

Procuration : Sylvie Trincaz à Marion Pivot

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

**7.Finances locales – 7.10.1. Subventions et secours**

**Subvention au FC Gavot 2026**

Vu la délibération du conseil municipal n° D2022\_04/04/1 du 4 Avril 2022 approuvant le projet de convention financière accordant au Football Club du Gavot (FC Gavot) une subvention totale de 16.589,00 euros par an pendant 5 ans à répartir entre les communes de Bernex, Féternes, Larringes, Saint-Paul en Chablais, Thollon les Mémises et Vinzier en fonction de leur population selon la publication annuelle de l'Insee (50% pour Champanges),

Vu la convention de subventionnement,

Vu le décompte effectué par le FC Gavot au titre de l'année 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Accorde** au Football Club du Gavot une subvention de 2.372,00 euros au titre de l'année 2026

**Dit** que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget principal 2026 à l'article 65748 « subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance

Jean-Yves Guegan

Certifié exécutoire

Télétransmis en sous-préfecture le

Mise en ligne sur le site internet de la commune le

02/07/2026

02/07/2026

